

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du Mercredi 25 JUIN 2014

L'an Deux Mil quatorze, le mercredi 25 juin, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 19 juin 2014

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Monique RAGEYS, M Pascal DUBOEUF, M Didier REYMONDON, M Jean-Pierre KHIREDDINE, Mme Christel CANU, M Serge FORISSIER, M Noël BROCHIER, Mme Nicole VIRICEL, M Sébastien GUYOT, Mme Michelle GASSILLOUD, M Henri BRUYAS.

Absentes excusées : Mme Sylvie THIVILLIER (POUVOIR à Mme Monique RAGEYS)
Mme Rose-Marie ABBA (POUVOIR à Mme Chrystel CANU)
Mme Aurélie LEVIEUX (POUVOIR à M Pascal DUBOEUF)

Secrétaire de séance : M Didier REYMONDON

Début de la séance à 20h35

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 mai 2014

Michelle GASSILLOUD s'abstient et Sébastien GUYOT vote CONTRE

En préambule, Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée pour supprimer une délibération inscrite à l'ordre du jour et concernant l'autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la mairie et d'ajouter une délibération concernant la subvention accordée à l'OGEC.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

• DELIBERATION : Demande de subventions produit des amendes de police

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que chaque année le Conseil Général doit répartir le montant de la dotation relative au produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants compétentes en matière de voirie, qui peuvent bénéficier d'une subvention pour les travaux relatifs à la circulation routière.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de présenter un dossier de demande de subventions concernant les travaux d'aménagement suivants :

- Aménagement du lieu-dit Chavannes : pour un montant prévisionnel de 33 177.65 € HT ;

Les travaux envisagés, qui donneront un caractère « urbain » à la voie, avec création d'un cheminement piétonnier, permettront de sécuriser les entrées des propriétés des riverains et de réduire la vitesse sur la ligne droite ;

- Aménagement du carrefour du Couzon en direction du Péritor : pour un montant prévisionnel de 4 812.50 € HT,

Les travaux envisagés créeront une chicane qui permettra de réduire la vitesse des automobilistes et ainsi d'améliorer la sécurité des usagers et des piétons.

Délibération adoptée à l'unanimité

• DELIBERATION : Délégation du conseil municipal pour les marchés publics

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Il précise que ces délégations facilitent la marche de l'administration communale, permettent d'accélérer le règlement de nombreuses affaires et d'alléger les ordres du jour du conseil municipal. Le Maire doit rendre compte au conseil municipal des décisions prises en application de cette délégation, à chacune des réunions obligatoires du conseil, c'est-à-dire au moins une fois par trimestre. Le conseil municipal avait déjà donné un certain nombre de délégations au Maire en début de mandat. Monsieur le Maire sollicite aujourd'hui de pouvoir prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Cette délibération est limitée aux marchés ne dépassant pas le seuil de 90 000 €

Délibération adoptée à l'unanimité

• DELIBERATION : Autorisation signature de la convention de mise à disposition de personnel au Syndicat Mixte de la zone de loisirs d'Hurongues

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat Mixte de la zone de loisirs d' Hurongues a besoin de compléter ses effectifs pour l'entretien de la piscine certains week-ends. Monsieur Denis RAGEYS, agent technique de la commune de Pomeys a été mis à disposition du Syndicat depuis le 1^{er} mars 2011 pour une durée de 3 ans renouvelables. La commune de Pomeys met son agent à disposition du syndicat mixte par convention. La situation administrative de Monsieur Denis RAGEYS est toujours gérée par la commune de Pomeys. Le Syndicat Mixte de la zone de Loisirs de Hurongues rembourse à la commune de Pomeys le montant de la rémunération et des charges sociales afférentes à sa mise à disposition. La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion a été consultée et a émis un avis favorable à ce renouvellement de mise à disposition.

14 voix POUR et 1 voix CONTRE d'Henri BRUYAS

• DELIBERATION : Subvention OGEC

Monsieur le Maire a reçu la demande du solde de la subvention de fonctionnement versé à l'OGEC pour l'année scolaire 2013-2014. 18 000 € ont été versé en mars 2014. Au vu des documents comptables et financiers présentés, un complément de subvention de 19 195.21 € sera versé.

Délibération adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : Le dossier de présentation et d'inscription aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour la prochaine rentrée sera distribué aux familles fin juin. La commune a fait le choix de transférer la gestion de ces TAP au Centre Socio Culturel. Les familles doivent retourner les dossiers en mairie pour le 11 août.

GARDERIE PERISCOLAIRE : La commune et les écoles de Pomeys sont inquiètes car il y a une pénurie d'assistantes maternelles susceptibles d'accueillir des enfants scolarisés aux écoles de Pomeys. Cette situation ne favorise pas les inscriptions de nouveaux enfants à l'école maternelle qui a pourtant besoin de nouvelles inscriptions. Pour pallier à cela, la commune étudie la possibilité d'étendre l'amplitude horaire de la garderie. Un questionnaire a été distribué par l'APEP pour recenser les besoins des familles. Il en ressort qu'il serait opportun d'accueillir les enfants dès 7h30 et jusqu'à 18h15. Le conseil municipal débat sur la gratuité de cette garderie qui est un « plus » pour la commune et sur le fait qu'elle doit servir aux familles qui en ont un réel besoin. Dès septembre, les enfants ne seront plus accueillis sur la place mais dans la cour de l'école.

AVANCEE SUR LES TRAVAUX :

- Le maître d'œuvre pour la rénovation de la mairie (toiture, isolation, installation de volets roulants) a été choisi et travaille actuellement pour le lancement du marché de consultation des entreprises.

- Les projets pour la rénovation de l'école et de la salle Jean Letrève débutent.

- Le mur qui soutient la route en dessous du cimetière est en très mauvais état et a du faire l'objet d'une consolidation en urgence.

- Le raccordement de la salle des sports et des vestiaires du foot au gaz de ville sera effectif dans la première quinzaine de juillet. Suite à la consultation de plusieurs fournisseurs, Antargaz a été retenu pour un contrat de 12 mois.

VESTIAIRES DU FOOT : Suite aux nombreuses heures effectuées par les agents techniques pour remettre en état les vestiaires mis à disposition du club de foot, un courrier a été adressé au Président du club pour que ces vestiaires soient désormais maintenus en état.

RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS : Monique RAGEYS rapporte les travaux de la commission « Vivre ensemble » suite à la réunion avec les associations fin mai. Elle liste les propositions étudiées par la commission. Celles-ci alimentent des débats au sein du conseil quant à l'utilisation et au coût de location des salles, notamment. Sébastien GUYOT propose de subordonner l'obtention de certaines subventions à des manifestations au respect d'une charte d'éthique (type celle du SIMOLY ; utilisation de vaisselle jetable, consommation et fourniture de produits locaux...). Forte de toutes ces remarques, la commission va de nouveau se réunir prochainement pour en tenir compte et retravailler son projet avant d'adresser un bilan aux associations.

ASSEMBLEE GENERALE TENNIS DE TABLE : Serge FORISSIER a participé à l'assemblée générale du club de tennis de table ; 40 licenciés ; participation a de nombreux tournois ; bons résultats des adhérents.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE COMMUNAUTE DE COMMUNES : Sébastien GUYOT relate sa participation à cette commission. Le Parc Eco Habitat propose en collaboration avec Habitat et Développement (Projet « Habiter mieux ») des permanences aux particuliers pour obtenir des aides de l'ANAH pour des projets de rénovation. Ces aides sont dépendantes du revenu des foyers.

La séance est levée à 23:30

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 24 Juillet 2014 à 20h30